

Essentia



Septembre 2021

Dossier

**04 Le médicament.
Le connaissons-nous
vraiment ?**

**06 Du laboratoire à
notre armoire à pharmacie**

Pratique

**08 Vous avez besoin
d'un médicament ?**

assura.

« L'information sur le recours aux médicaments a un rôle primordial à jouer. Pour permettre à chacun d'évaluer les choix qui s'offrent à lui et leur impact sur l'évolution des coûts de la santé. »



Les médicaments sont moins chers à l'étranger. Publiée par Santéuisse et Interpharma, l'étude 2020 comparant le prix des médicaments en Suisse et dans neuf autres pays européens le confirme et met l'accent sur le cas des génériques : près de deux fois plus chers ici qu'ailleurs.

Cette réalité justifie des mesures concrètes, d'autant que les médicaments distribués par les pharmacies, certains médecins et les hôpitaux représentent plus de 20% des coûts pris en charge par l'assurance de base et donc par les primes des assurés.

Parmi ces mesures, je citerai la prescription et le choix de génériques. Parce qu'ils sont aussi efficaces que les médicaments originaux tout en étant beaucoup moins chers. Sans compter que la population suisse y recourt peu en comparaison internationale et que leur potentiel de progression est donc important.

Des prix variables pour une même efficacité

Un médicament original est en général protégé par un brevet durant vingt ans, période permettant à la firme pharmaceutique de rentabiliser ses investissements de recherche et développement ainsi que de commercialisation. À l'expiration du brevet, une ou plusieurs copies du médicament, appelées «génériques», peuvent être mises sur le marché. Nous trouvons alors en pharmacie plusieurs médicaments ayant le même principe actif mais affichant des prix bien différents.

Pour favoriser la prescription et le choix par le patient du remède le meilleur marché, le Conseil fédéral prévoit de fixer un prix maximal par principe actif. Seul ce montant serait remboursé par l'assurance de base et le patient qui choisirait un médicament plus cher aurait à payer la différence. Cette proposition, refusée par le Conseil national en juin dernier, sera prochainement sur la table du Conseil des États.

Quelle que soit la suite qui sera réservée à cette mesure incitative, l'information sur le recours aux médicaments continuera à jouer un rôle primordial pour permettre à chacun d'évaluer les choix qui s'offrent à lui et leur impact sur l'évolution des coûts de la santé.

C'est dans cet esprit que vous est proposé ce numéro d'Essentia. Je vous en souhaite une agréable lecture.

Ruedi Bodenmann
Directeur général

Le médicament. Le connaissons-nous vraiment ?

Nous y recourons pour soigner petits maux ou problèmes de santé plus importants. Par qui les médicaments sont-ils contrôlés, quand sont-ils remboursés, comment les consommons-nous et qu'entend-on par « générique » ?





Du laboratoire à notre armoire à pharmacie

Avant d'être commercialisé et remboursé, tout médicament est soumis au contrôle de Swissmedic et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

L'autorité Swissmedic contrôle les médicaments avant qu'ils puissent être commercialisés. Ses vérifications portent notamment sur l'efficacité, la qualité, la sécurité d'emploi, la pureté et la teneur en substances pour chaque produit thérapeutique qui lui est soumis.

Néanmoins, ce n'est pas parce qu'un médicament est autorisé par Swissmedic que l'assurance de base peut le rembourser. Pour que ce soit le cas, il doit figurer sur la Liste des spécialités (LS) et avoir été prescrit par un médecin. C'est l'OFSP qui, à la demande de la firme pharmaceutique, décide s'il convient d'inscrire un médica-

ment sur cette liste. Au préalable, l'OFSP contrôle son efficacité, son adéquation et son économie, autrement dit le fait qu'il soit approprié pour des indications données. Les médicaments qui ne figurent pas sur cette liste sont à la charge des patients, à moins qu'ils ne soient remboursés par une assurance complémentaire.

Près de
10'000

C'est le nombre de médicaments figurant sur la Liste des spécialités et pris en charge par l'assurance de base pour des indications médicales définies.

Achat et consommation : quelques tendances



Achat à l'étranger

Nous pouvons acheter des médicaments à l'étranger pour notre usage personnel. En revanche, le « principe de territorialité » inscrit dans la loi interdit aux assureurs-maladie de les rembourser sauf en cas d'urgence et ce, même si le traitement concerné est nettement moins coûteux au-delà de nos frontières.



Réutilisation

Qui n'a pas tenté de guérir un symptôme qu'il pensait reconnaître en réutilisant des médicaments prescrits à un membre de la famille à l'occasion d'une maladie antérieure ? Une telle démarche n'est cependant pas anodine : retard de diagnostic, méconnaissance des effets secondaires et des interactions médicamenteuses, erreur de posologie ou non-prise en compte d'éventuelles allergies sont autant de risques que l'on peut éviter en consultant son pharmacien ou son médecin.

Médicament générique: aussi efficace, souvent moins cher

Différent de l'original?

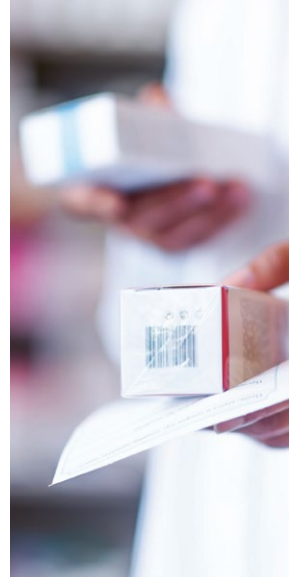
Un médicament générique est la copie d'un médicament original dont le brevet a expiré. Sa commercialisation est validée par Swissmedic. Il possède le même principe actif mais peut avoir une consistance, une couleur ou un goût différent du médicament original. Et, si sa forme et son nom diffèrent, son efficacité est équivalente.

Moins cher que l'original?

Dans la majorité des cas, le générique est de 20 à 30% moins cher que l'original. Il faut dire que les frais de recherche et développement concernent essentiellement la création du médicament original. Ce dernier est alors protégé par un brevet qui expire généralement après vingt ans. C'est seulement alors qu'un ou plusieurs génériques peuvent être proposés.

Comment le reconnaître?

Pour identifier tous les médicaments contenant le même principe actif et comparer leurs prix, rendez-vous sur www.mymedi.ch



Commande en ligne

En Suisse, les pharmacies de vente par correspondance, comme Zur Rose, doivent être titulaires d'une autorisation et chaque commande de médicaments être accompagnée d'une ordonnance médicale. Par contre, en ce qui concerne les sites étrangers, l'identité du vendeur et la provenance des produits ne sont pas toujours aussi clairs. Or ce sont des éléments essentiels pour éviter les contrefaçons et les risques pour la santé qui y sont liés.

Pour plus de conseils, consultez le guide « Médicaments et Internet » de Swissmedic:

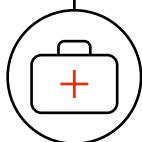
swissmedic.ch > médicaments à usage humain > importations illégales de médicaments > guide médicaments et internet

Vous avez besoin d'un médicament ?

Éclairage d'une de nos spécialistes sur les choix qui s'offrent à vous.



Vous ne vous sentez pas bien. Selon votre état, vous décidez de vous rendre à la pharmacie ou de prendre rendez-vous chez le médecin.



Dans le premier cas, sachez qu'en Suisse, environ 10 % des médicaments sont accessibles sans disposer d'une prescription médicale. Cette dernière est cependant indispensable pour demander un remboursement à votre assureur-maladie. Faites part de vos symptômes à votre pharmacien de façon à ce qu'il puisse vous fournir le remède le mieux indiqué. S'il le juge opportun, il vous orientera vers un médecin.



Dans le second cas, le médecin vous prescrira sans doute un médicament. Qu'il vous délivre directement ce remède ou que vous alliez le chercher en pharmacie, vous pouvez :

- demander à recevoir le générique correspondant, s'il existe
- renoncer à acheter un médicament que vous avez déjà
- opter pour un emballage plus petit si la durée du traitement le permet

Ce faisant, vous participez activement à la maîtrise des coûts de la santé.



Après avoir payé vos médicaments, et pour autant que ceux-ci aient fait l'objet d'une prescription, vous adressez la facture à Assura qui vous la remboursera après déduction de la franchise et de la quote-part.

L'avis de l'experte Assura



Hatice Saridas
Spécialiste en prestations
ambulatoires, Wangen

Pour les médicaments, Assura privilégie le système du tiers garant. Cela veut dire que vous réglez vos achats en pharmacie et avez donc l'occasion de vérifier votre facture avant de nous en demander le remboursement. En revanche,

vous ne devez pas avancer d'argent si la note de la pharmacie atteint CHF 200*. Ce principe nous permet d'agir concrètement en faveur de nos assurés atteints dans leur santé.

Par ailleurs, quand vous utilisez un médicament pour la première fois, il est préférable d'opter pour une petite boîte. Ainsi, vous éviterez le gaspillage s'il s'avère inefficace ou en cas d'intolérance à l'un de ses composants.

* Vérifiez que votre pharmacie applique bien la convention passée en ce sens entre Assura et Interpharma.

10 Faits et chiffres

Sur nos réseaux sociaux



Médicaments : attention aux contrefaçons

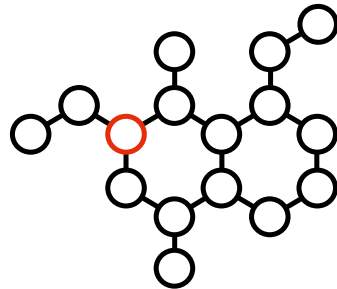
Les contrefaçons de médicaments représentent un risque pour la santé car le principe actif est soit mal dosé, soit absent. Chaque année, la Suisse participe à l'opération internationale PANGAEA qui traque les médicaments contrefaits et l'importation illégale. En 2021, la majorité des produits saisis en Suisse provient de pays étrangers et concerne des contrefaçons de médicaments stimulant la fonction érectile ou des substances dopantes illégales. L'opération PANGAEA a identifié plus de 100 sites web étrangers se faisant passer pour des pharmacies suisses en ligne et pris des mesures pour les supprimer.



Découvrez notre page LinkedIn :
[linkedin.com/company/assura-ch](https://www.linkedin.com/company/assura-ch)

Prix

Le prix maximal des médicaments est fixé pour toute la Suisse par l'Office fédéral de la santé publique. Il figure dans la Liste des spécialités.



Principe actif

C'est le composant d'un médicament doué d'un pouvoir thérapeutique. L'excipient entre aussi dans la composition du médicament. Sans principe actif, il en définit l'aspect et le goût et en facilite l'administration.

Effet NOCÉBO

Il a été démontré que certains patients consommant une substance inactive alors qu'ils pensent ingérer un vrai médicament ressentent les effets secondaires indésirables de ce dernier. Comme l'effet placebo, il est de nature psychologique.

500 millions

C'est la somme dépensée chaque année en Suisse pour l'achat de médicaments qui ne seront finalement pas consommés.

Rupture de stock

L'offre de médicaments et vaccins au niveau mondial varie en fonction de facteurs épidémiologiques, économiques ou liés à la complexité de la production.

La Confédération tient une liste des ruptures de stock :
www.bwl.admin.ch

- > produits thérapeutiques
- > bureau de notification des produits thérapeutiques
- > pénuries actuelles

Pharmacologie

Cette discipline scientifique étudie notamment les effets des substances actives sur l'organisme et, à ce titre, intervient dans la définition des indications et contre-indications relatives à la prise d'un médicament.



Optima Flex Varia, une assurance hospitalisation qui vous donne le choix...

... ça sert à quoi?

À choisir la division dans laquelle on va être hospitalisé, selon sa situation et au cas par cas. Avec Optima Flex Varia, vous accédez à la division privée avec une participation de CHF 300/jour¹, et à la semi-privée pour CHF 100/jour¹. Si vous choisissez d'être hospitalisé en division commune, vous recevez alors un bonus de CHF 250 par jour d'hospitalisation².

... ça couvre uniquement les coûts de la chambre?

Non, la participation de CHF 100 en division semi-privée ou de CHF 300 en division privée couvre aussi la totalité des honoraires des spécialistes, ainsi que la mise à disposition du bloc opératoire et de toute la logistique médicale.

... ça permet d'aller dans tous les hôpitaux de Suisse?

L'assurance complémentaire Optima Flex Varia vous donne accès aux cliniques agréées par Assura ainsi qu'à tous les hôpitaux de Suisse.

... ça couvre aussi les accidents?

Si vous avez ajouté l'option accident, oui, vous êtes couvert.

... ça coûte cher?

Optima Flex Varia vous offre l'accès au libre choix de la division à un prix abordable, dès CHF 26/mois³.

Accédez à toutes les informations sur flex.assura.ch ou prenez contact avec nos conseillers au 0842 277 872.

¹ votre participation pour la division privée ou semi-privée s'élève à max. CHF 4'500 par année civile.

² le bonus en division commune s'élève à max. CHF 3'750 par année civile.

³ exemple pour un adulte de 26 ans



Contact

assura.ch

0842 277 872

